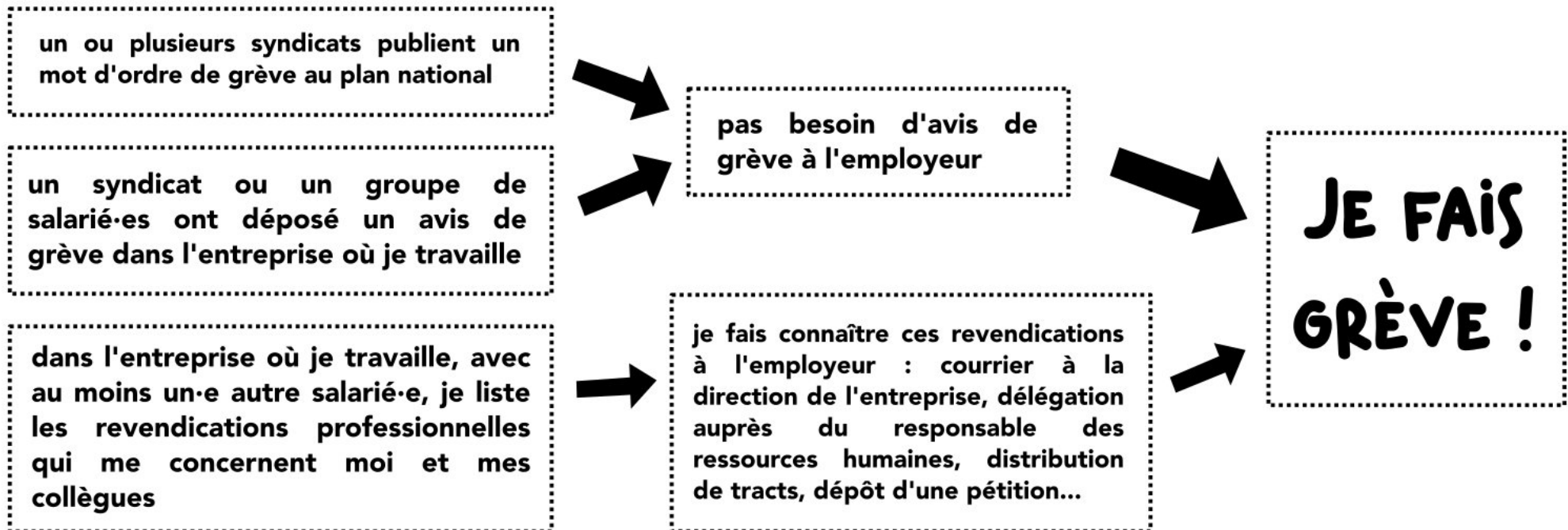


SALARIÉ·ES DU PRIVÉ : COMMENT FAIRE GRÈVE ?



Je peux me mettre en grève la journée, une demi-journée, une heure... et c'est seulement ce temps qui est enlevé du salaire.

Je ne reste pas isolé·e, je peux me rapprocher des représentant·es syndicaux de mon entreprise.

Je me syndique à la CNT-SO pour être accompagné·e, conseillé·e et bénéficier de la caisse de grève.

CNT-SO.ORG